

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 9

Votants..... 15

Procurations..... 6

Date de la convocation : 16/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 20 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur Jean-Michel DAUMAS

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 16

DELIBERATION N° 10

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AVEYRON

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire (ou le Président) à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de l'autoriser à confier au Centre de Gestion le suivi médical des agents et à signer la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE CONFIER** le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025.
- **DE REGLER** au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

Le secrétaire de séance
QUATREFAGES Damien

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ...20 DEC. 2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 20 DEC. 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télécours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

